

COLOMBIE



Environnement opérationnel

Contexte

En Colombie, la détérioration de la sécurité est un défi majeur pour le HCR. Le conflit interne dans le pays a touché durement les communautés autochtones, avec beaucoup de pertes en vies humaines, alors que les activités d'un nombre croissant de groupes armés illégaux forcent des milliers de personnes à fuir leur foyer. La plupart des déplacements sont concentrés dans les zones bordant l'Équateur et la République bolivarienne du Venezuela, ainsi que dans des régions de la côte du Pacifique. Les dégâts environnementaux de l'exploitation des mines d'or et l'extraction d'autres ressources naturelles, aggravés par l'influence que les

groupes armés exercent sur ces activités, ont eu des conséquences désastreuses pour les civils.

En juin 2011, la Colombie a adopté la loi sur les victimes et la restitution des terres afin d'aider les personnes déplacées, mais son application prendra du temps et ses effets ne commenceront à se faire sentir que fin 2012.

En novembre 2011, le nombre de déplacés internes officiellement enregistrés dans le pays s'établissait à plus de 3,8 millions. D'après des estimations du Gouvernement et d'autres sources, 101 déplacements de groupes de grande envergure ont eu lieu, entre janvier et septembre 2012, touchant 6 650 familles. Ces mouvements de population ont été particulièrement importants dans 11 régions du pays : Antioquia, Cauca, Choco, Cordoba, Nariño, Norte de Santander et Putumayo. Le HCR et le BCAH ont identifié d'autres déplacements collectifs que les autorités n'ont pas pris en compte.

Chiffres prévisionnels pour la Colombie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Pays divers	240	90	240	90
Demandeurs d'asile	Pays divers	120	120	100	100
Réfugiés rapatriés	Colombie	100	100	100	100
Déplacés internes	Colombie	4 088 310	420 000	4 288 310	400 000
Total		4 088 770	420 310	4 288 750	400 290

En revanche, le Gouvernement accomplit des progrès pour créer un système intégré de réparations.

En juillet 2012, le HCR en Colombie avait enregistré 119 réfugiés et 87 demandeurs d'asile, principalement dans les zones urbaines. Des 38 dossiers de demande d'asile présentés pendant cette période, 24 émanaient de citoyens cubains.

Une réunion entre la Colombie et l'Équateur, organisée à Bogota le 7 septembre, a examiné l'intégration locale des réfugiés colombiens en Équateur et le potentiel de rapatriement librement consenti en Colombie. Si la loi sur les victimes et la restitution des terres peut susciter un intérêt pour le rapatriement librement consenti en Colombie, l'insécurité qui règne dans de nombreuses régions d'origine risque de faire hésiter beaucoup de réfugiés en Équateur à envisager un retour.

● Besoins

En dépit des efforts du Gouvernement pour améliorer sa réponse aux victimes du déplacement et pour mettre en œuvre de nouvelles mesures, comme la loi sur les victimes et la restitution des terres, beaucoup de régions du pays continuent d'être exposées aux risques sécuritaires et aux violences généralisées avec le recrutement forcé d'enfants et de jeunes, la violence sexuelle et sexiste contre les femmes et les filles, les menaces, les disparitions et les meurtres. La montée de la violence urbaine et la multiplication des déplacements, ainsi que la fermeture de l'espace humanitaire dans les zones rurales isolées, mettent en lumière la nécessité de poursuivre les programmes de prévention et de protection aux niveaux national et local.

Le HCR collabore avec les communautés locales et les autorités gouvernementales pour promouvoir des solutions durables, en particulier l'intégration sur place. En effet, plus de la moitié des déplacés internes enregistrés résident dans des villes et ne souhaitent pas regagner leur communauté d'origine ou ne sont pas en mesure d'y parvenir. Le programme sous l'égide de l'initiative HCR-PNUD pour des solutions transitoires, lancé en 2012, vise sept communautés. Il sera élargi en 2013 pour bénéficier à 12 communautés, sous réserve d'un financement adéquat.

| Stratégie et activités |

La prévention des déplacements, la protection des personnes déplacées et la recherche de solutions demeurent les principales priorités stratégiques des opérations en faveur des déplacés internes. Elles seront mises en œuvre au moyen de projets transversaux couvrant l'enregistrement, les questions foncières, l'intégration des considérations d'âge, de genre et de diversité dans les programmes, une priorité à la protection des communautés afro-colombiennes et autochtones, et la participation communautaire.

Le HCR prodiguera des conseils techniques au niveau institutionnel et encouragera les projets d'autosuffisance parmi les communautés. Il veillera à mettre en évidence les services requis par les communautés ou groupes particuliers qui présentent des besoins de protection spéciaux. L'approche de protection par la présence, mise en œuvre par dix bureaux extérieurs situés dans quatre régions du pays, constitue une partie intégrante de la stratégie.

Le HCR s'efforcera de réaliser sa stratégie pour prévenir de nouveaux déplacements :

- en garantissant une protection par la présence dans les zones isolées où se déroule le conflit ;
- en élargissant l'espace humanitaire avec la coopération des communautés et la mise en œuvre de projets de protection pratique ;
- en renforçant les systèmes d'alerte précoce et en menant des analyses des risques pour la protection, notamment dans les régions frontalières, et en échangeant des informations avec les bureaux extérieurs du HCR dans les pays voisins ;
- en entretenant des liens étroits avec les autorités locales, les médiateurs communautaires, les partenaires locaux et les équipes du Comité permanent interorganisations (IASC) pour garantir des activités coordonnées et une place pour les questions relatives au déplacement dans le discours public.

Pour améliorer la protection des personnes déplacées, le HCR :

- aidera à consolider les politiques publiques, notamment sur la restitution des terres, et prodiguera un soutien technique aux institutions chargées d'appliquer la loi sur les victimes et la restitution des terres ;

Objectifs et cibles prioritaires en 2013

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

- Renforcer la protection contre les conséquences du conflit armé.
 - ➔ Des missions de suivi réalisées pendant l'année augmentent la protection par la présence dans les municipalités les plus touchées par le conflit armé.
 - ➔ Des mesures sont mises en œuvre pour réduire le plus possible les recrutements forcés.
- Diminuer le risque de violence sexuelle et sexiste, et améliorer la qualité de la réponse donnée.
 - ➔ Près de 70 pour cent des victimes connues de violences sexuelles et sexistes reçoivent un soutien.
 - ➔ La participation communautaire affermit la lutte contre la violence sexuelle et sexiste.
 - ➔ Un système sûr et confidentiel est mis en place pour notifier les incidents.

Environnement de protection favorable

- Définir ou renforcer des lois et des politiques sur la protection.
 - ➔ Les lois et les politiques nationales sur le déplacement forcé sont harmonisées avec les normes internationales.
 - ➔ Une assistance technique et spécialisée étaye les capacités de protection du HCR et de ses partenaires.

Solutions durables

- Mettre au point, étayer ou actualiser une stratégie globale de solutions.
 - ➔ Tous les partenaires conviennent d'une stratégie de solutions globale.
- Réaliser tout le potentiel d'intégration locale.
 - ➔ Le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR qui optent pour l'intégration locale ou qui se sont intégrées sur place augmente.

Présence du HCR en 2013

□ Nombre de bureaux	11
□ Effectifs totaux	143
Internationaux	15
Nationaux	80
JEA	2
VNU	42
Autres	4

- renforcera l'enregistrement, les conseils juridiques et le suivi en cas de situations de déplacement de vastes groupes ;
- encouragera l'action locale sur la planification en cas d'imprévus et les interventions dans les situations d'urgence ;
- diffusera des informations aux communautés locales ainsi qu'aux institutions sur les filières d'accès à l'assistance, ainsi que sur les responsabilités et les droits prévus par la loi sur les victimes et la restitution des terres.

Pour trouver des solutions durables, le HCR fera particulièrement en sorte :

- de jouer un rôle de catalyseur à l'appui du retour, du relogement et de l'intégration locale des communautés quand les conditions le permettent ;
- d'inciter les autorités nationales et locales et les acteurs du développement à prendre des mesures pour faciliter le passage d'une assistance humanitaire à un soutien au développement durable ;
- de favoriser la transition du « déplacement » à la « citoyenneté ».

S'agissant des réfugiés et des demandeurs d'asile, l'objectif global du HCR est d'aider la Colombie à rendre ses lois et politiques conformes au régime international de l'asile et de promouvoir l'accès des personnes relevant de la compétence de l'Organisation à des solutions durables basées sur leurs besoins propres.

● *Contraintes*

L'évolution constante du conflit, la participation d'éléments criminels et la prolifération de groupes armés continuent de susciter des préoccupations quant à la protection des personnes déplacées et au maintien de l'espace humanitaire. De même, la violence sexuelle et sexiste et le recrutement forcé d'enfants et d'adolescents demeurent des motifs de grave inquiétude dans plusieurs régions de la Colombie.

Alors que la réorientation des institutions en faveur de la défense des droits des déplacés internes et les possibilités de restitution des terres laissent espérer une approche plus axée sur les solutions, de grandes difficultés persistent, aussi bien du point de vue de la sécurité que pour garantir une protection et des réparations concrètes. De nouvelles menaces apparaissent avec le renforcement des groupes post-démobilisation aux capacités d'organisation croissantes.

Organisation et mise en œuvre

● *Coordination*

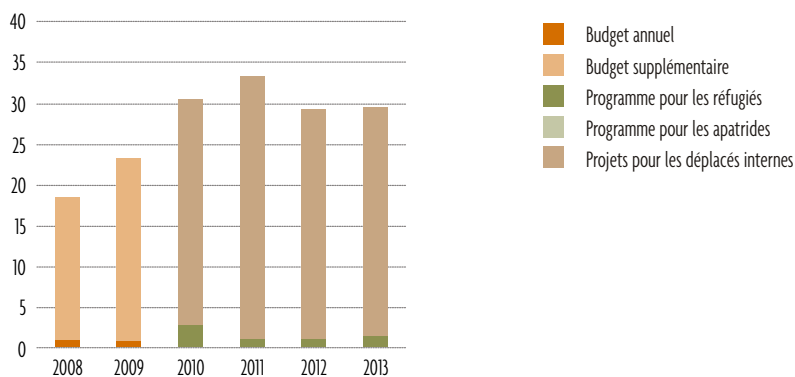
La responsabilité du Gouvernement dans la prévention et le traitement du déplacement est ancrée fermement dans un cadre juridique. Le HCR entretient des liens de travail étroits avec le Ministère des affaires étrangères, l'Agence de coopération internationale et le Département



La communauté autochtone Jiw à San José del Guaviare, en Colombie.

Budget du HCR en Colombie 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



présidentiel pour la prospérité sociale par le truchement du Service administratif spécial pour l'assistance et la réparation aux victimes. Au début de 2012, un plan de travail triennal a été signé avec le Gouvernement. Il a mis en exergue les priorités et les interventions principales en matière de prévention, de protection et de solutions, ainsi que des points transversaux, comme l'enregistrement, les considérations en rapport avec l'intégration des questions d'âge, de genre et de diversité, les politiques publiques et les problèmes fonciers pour 2012-2014.

Le HCR a noué des partenariats avec plusieurs ministères compétents, en particulier les Ministères de l'agriculture et de l'intérieur, l'Institut colombien du bien-être familial, le bureau du Vice-Président et des administrations régionales et locales, ainsi que des groupes à assise communautaire. Un mécanisme d'obligation de rendre des comptes sur la réponse aux déplacés internes a été promu avec l'aide du Bureau du Contrôleur national.

Le groupe de travail sur la protection en Colombie demeure placé sous la direction du HCR et du Conseil norvégien pour les réfugiés. Ce groupe de travail a établi un partenariat avec le FNUAP pour exploiter un système de gestion des informations sur la violence sexuelle en vue d'améliorer la priorité accordée à la prévention et au traitement des violences sexuelles et sexistes.

Le HCR participe à l'Équipe des Nations Unies dans le pays ainsi qu'à des projets et des interventions interinstitutions comme le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) et le Fonds pour les objectifs du millénaire des Nations Unies pour le développement (MDGF). Le Département de planification nationale de la Colombie, le PNUD et le HCR collaborent sur le projet de l'initiative pour des solutions transitoires.

Informations financières

Ces cinq dernières années, les opérations du HCR en Colombie ont reçu un soutien constant de la communauté internationale. Cependant, la crise financière mondiale a eu des répercussions sur le financement en 2011 et 2012.

Le HCR continue de requérir un soutien au financement pour renforcer la prévention et la protection ainsi que les programmes dans le cadre de l'Initiative pour des solutions transitoires. Des engagements financiers supplémentaires en faveur de l'Initiative, obtenus de sources d'appui au développement, se poursuivront en 2013. Cette même année, les besoins budgétaires du HCR devraient s'élever à 29,63 millions de dollars É.-U.

Conséquences d'un manque de financement

- Réfugiés
- Manque d'assistance humanitaire pour les nouveaux arrivants.
- Manque de soutien et de fonds pour la promotion de l'intégration locale.

Déplacés internes

Prévention :

- Ressources insuffisantes pour suivre de près le conflit et les zones de déplacement de grande envergure.
- Réduction du nombre de municipalités visées par les activités de prévention et diminution du nombre de missions sur le terrain.

Protection :

- Réduction de la couverture de certaines régions prioritaires par les équipes mobiles.
- Recul du nombre d'interventions pour aider les institutions à améliorer la réponse de protection de l'État et moins d'aide du HCR pour les institutions qui appliquent la loi sur les victimes et la restitution des terres.

Solutions :

- Impossibilité de mettre en œuvre pleinement le programme lié à l'Initiative pour des solutions transitoires ou impossibilité de le mettre en œuvre dans les temps requis.
- Limitation de la capacité à appuyer les retours et le relogement.

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux

Agence pour la coopération internationale
 Autorités régionales et municipalités
 Bureau de l'Ombudsman
 Bureau du Conseiller présidentiel
 Bureau du Contrôleur
 Bureau du Président
 Bureau du Procureur général
 Cour constitutionnelle
 Département pour la prospérité sociale
 Institut colombien du bien-être familial
 Institut colombien de développement rural
 Ministère de l'Agriculture
 Ministère de l'Intérieur
 Ministère des Affaires étrangères
 Ministre de la Justice
 Service administratif spécial pour l'assistance et la réparation aux victimes
 Service administratif spécial pour la restitution des terres

ONG

Action contre la faim
 Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento
 Corporación Infancia y Desarrollo
 Corporación Opción Legal
 Corporación para la Investigación y el Desarrollo de la Democracia (CIDEMOS)
 Corporación Retoños
 Fundación Compartir
 Jesuit Refugee Service
 Organización Nacional Indígena de Colombia
 Secretariado Nacional de Pastoral Social

Autres

Universidad de Los Andes
 Universidad Javeriana

Partenaires opérationnels

ONG

Conseil norvégien pour les réfugiés

Autres

BCAH
 Brigades de paix internationales (PBI)
 CICR
 Département des Nations Unies de la sûreté et de la sécurité
 FAO
 FNUAP
 HCDH
 International Relief & Development (IRD)
 Mission d'appui au processus de paix en Colombie (MAPP/OEA)
 MSF
 OIM
 ONU Femmes
 ONUDC
 Organisation panaméricaine de la santé (OPS) / OMS
 Oxfam
 PAM
 Plan International
 PNUD
 Save the Children Fund
 UNICEF

Budget 2013 du HCR pour la Colombie (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Instruments régionaux et internationaux	66 902	259 426	326 329
Droit et politique générale	60 602	960 092	1 020 694
Institutions administratives et pratiques	60 602	680 835	741 438
Assistance juridique et recours	0	760 886	760 886
Accès au territoire et non-refoulement	96 955	0	96 955
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	0	742 286	742 286
Sous-total	285 061	3 403 525	3 688 587
Processus de protection et documents adéquats			
Enregistrement et établissement de profils	31 750	0	31 750
Détermination du statut de réfugié	194 233	699 190	893 423
Enregistrement et documents d'état civil	31 750	344 974	376 724
Sous-total	257 733	1 044 165	1 301 897
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Protection contre les conséquences du conflit armé	0	6 273 974	6 273 974
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	28 852	1 506 495	1 535 348
Protection des enfants	28 852	973 469	1 002 322
Sous-total	57 705	8 753 939	8 811 644
Besoins de base et services essentiels			
Santé	36 614	0	36 614
Articles ménagers de base	170 316	0	170 316
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	70 311	0	70 311
Éducation	133 482	0	133 482
Sous-total	410 724	0	410 724
Autonomisation et autogestion communautaires			
Mobilisation communautaire	0	1 765 722	1 765 722
Autosuffisance et moyens d'existence	176 626	0	176 626
Sous-total	176 626	1 765 722	1 942 348
Solutions durables			
Stratégie de solutions globales	0	5 270 684	5 270 684
Retour volontaire	0	719 742	719 742
Réintégration	0	1 239 789	1 239 789
Intégration	60 901	1 067 401	1 128 302
Sous-total	60 901	8 297 615	8 358 517
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	0	2 266 353	2 266 353
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	0	987 306	987 306
Sous-total	0	3 253 658	3 253 658
Appui à la logistique et aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	0	740 479	740 479
Gestion des opérations, coordination et appui	0	1 129 477	1 129 477
Sous-total	0	1 869 956	1 869 956
Total	1 248 750	28 388 581	29 637 332
Budget 2012 révisé (au 30 juin 2012)	1 039 539	28 353 219	29 392 758